

COMMUNE :.....**AIGREMONT**

OPERATION :..... **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES**.....

Marché de travaux n°.....

MARCHE DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot N°.....

OBJET DU MARCHE : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITES A L'ECOLE D'AIGREMONT**

MAITRE D'OUVRAGE : **AIGREMONT**

Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage : sans objet

Procédure de passation ⁽¹⁾
en référence au code des
marchés publics

- appel d'offres ouvert - art.33 et 57 à 59
 appel d'offres restreint - art.33 et 60 à 64
 procédures négociées art.35 I, II et III⁽²⁾ 65 et 66
 procédure adaptée art 28

Maîtrise d'oeuvre ARCHITECTE Marché n°

Maître d'œuvre : Olivier RAMPON Architecte 58 rte de Nîmes 30350 LEDIGNAN.....

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou nantissement, dans les conditions de l'art.106 du code des marchés publics.

Date Signature

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics.....M. le Maire de Ribaute les Tavernes.....

Organisme chargé des paiements :.....M. le Percepteur de Aigremont.....

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

Transmis en préfecture le :

Date de notification le :

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les travaux. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

(1) Cocher la case nécessaire

(2) Préciser l'alinéa

AE TRAVAUX	Mairie de AIGREMONT	
22/05/2017		Page 1 sur 9

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (dans le cas d'une entreprise unique)

Je soussigné.....

agissant au nom et pour le compte de la Société :

domiciliée à (adresse et numéro de téléphone)

inscrit au registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des Métiers

sous le numéro.....

immatriculé à INSEE sous le numéro SIRET (14 chiffres) :.....

code d'activité économique principale (APE).....

- Après avoir pris connaissance de l'additif au CCAP, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir fourni les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du Code du travail,

m'engage

sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter du (1)

(1) Date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation

AE TRAVAUX	Mairie de AIGREMONT	
22/05/2017		Page 2 sur 9

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (dans le cas d'un groupement d'entreprises solidaires)

(Je soussigné),

(Nous soussignés),

.....

Agissant en tant que Mandataire commun au Groupement Solidaire constitué par

.....

.....

- Après avoir pris connaissance de l'additif au CCAP, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir fourni les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du Code du Travail,

(m'ENGAGE)

(nous ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne (me) (nous) liant toutefois que si son acceptation (m'est) (nous est) notifiée dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter du (2)

(2) Date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation ou date de l'offre en cas de marché négocié.

AE TRAVAUX	Mairie de AIGREMONT	
22/05/2017		Page 3 sur 9

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 – Décomposition des lots

Les travaux objets de l'opération sont divisés en lots :

- Lot 1 – GROS ŒUVRE,
- Lot 2 – CLOISONS, FAUX PLAFONDS,
- Lot 3 – CARRELAGES, FAÏENCES
- Lot 4 – PEINTURES
- Lot 5 – MENUISERIES BOIS
- Lot 6 – MENUISERIES ALUMINIUM
- Lot 7 – ENDUITS DE FACADES
- Lot 8 – CHARPENTE METALLIQUE ETANCHEITE
- Lot 9 – ELECTRICITE
- Lot 10 – PLOMBERIE, SANITAIRES,

2.2 - Montant des travaux tel qu'il résulte:

- du détail estimatif (application du bordereau des prix unitaires)
- de l'état des prix forfaitaires (voir cadre de décomposition du prix global et forfaitaire)

Offre de base (champs obligatoire)¹ :

Montant HT.....

TVA au taux de 20,00 % Montant

Montant TTC

Montant TTC (en lettres)

Options : hors offre de base, à chiffrer²

- obligatoirement** par le lot concerné
- facultativement** par le lot concerné

	Montant en euros HT
06-01 Remplacement des châssis ME07 et ME08	
06-02 Châssis ME 09 fixe	
06-03 Plus value pour imposte basculante	
09-01 Chauffage et rafraîchissement salle d'activités	
10-01 Chauffage et rafraîchissement salle d'activités	

¹ A compléter pour un seul lot. Au cas où l'entreprise présente une offre pour plusieurs lots, elle devra produire un acte d'engagement pour chacun de ces lots.

² Cocher la case correspondante

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être cédé ou présenté en nantissement par l'entrepreneur titulaire est de

.....

ARTICLE 3 - DELAIS

3.1 - Durée du marché

(1) Les travaux seront exécutés dans le délai de ...quatre MOIS(.....4...) mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

ou

(1) Les travaux seront exécutés dans le délai global contractuel de.....mois à compter de l'ordre de service de commencer le marché. Des ordres de service spécifiques détermineront les délais partiels d'intervention de l'entreprise.

- Tranche ferme :4.....mois
- Tranche conditionnelle 1 :Sans objet, 1 seule tranche ferme.....mois
- Tranche conditionnelle 2 : Sans objet, 1 seule tranche ferme.....mois

En cas de recouvrement de tranches dans le temps :
 Le délai contractuel de l'ensemble des travaux sera au maximum de :

3.2 - Reconduction (3)

..... Sans objet.....

ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT

Délai de règlement : Le délai maximum de paiement des acomptes est de ...30...jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'œuvre. (4)Le délai maximum de paiement du solde est de ...45... jours, à compter de l'acceptation du décompte général.

Mode de règlement : le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché selon répartition définie ci-dessous, par :

- chèque bancaire établi au nom du titulaire ou du groupement d'entreprises
- virement établi à l'ordre des entreprises (joindre un RIB)
- autre

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE (Y COMPRIS SOUS-TRAITANT)	PRESTATIONS CONCERNEES	PRIX TTC
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

(1) Choisir l'une de ces formules et une seule.
 (2) Cocher la case nécessaire
 (3) Préciser les conditions de la reconduction, sans modifier les caractéristiques du marché.
 (4) Pour les marchés des collectivités territoriales, 45 jours conseillé (60 jours maximum fin 2002 et 50 jours maximum jusqu'à fin 2003)

--	--	--

Une avance forfaitaire est prévue pour tout marché d'un montant supérieur à 50 000 euros HT.

Les conditions de versement de cette avance et les garanties à mettre en place par l'entreprise sont indiqués aux articles 5.2 du CCAP et de son additif.

Toutefois, les entreprises désignées ci-après, conservent la faculté de signifier qu'elles :

refusent de percevoir l'avance forfaitaire

.....

Une avance facultative sera accordée dans les conditions suivantes

.....SANS OBJET PAS D'AVANCE FACULTATIVE.....

.....

ARTICLE 5 - DECLARATIONS

L'entreprise générale ou les entreprises soussignées affirment, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à leurs torts exclusifs, être à jour des obligations, déclarations et attestations découlant des articles 43 à 47 du Code des marchés publics.

Les déclarations et attestations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de règlement.

Fait en un seul original

A.....Le.....

Signature(s) du (ou des) prestataire(s)

La signature du présent acte d'engagement entraîne l'acceptation de l'ensemble des pièces du marché

AE TRAVAUX	Mairie de AIGREMONT	
22/05/2017		Page 7 sur 9

ARTICLE 6 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement sur les travaux suivants :

Travaux de base

Et les options cochées ci dessous:

- Option 06-01 Remplacement des châssis ME07 et ME08
- Option 06-02 Châssis ME 09 fixe
- Option 06-03 Plus value pour imposte basculante
- Option 09-01 Chauffage et rafraîchissement salle d'activités
- Option 10-01 Chauffage et rafraîchissement salle d'activités
- Option

Variantes : SANS OBJET

Pour un montant total de :euros HT

TVA 20,00% :euros

Montant TTC :euros TTC

Montant TTC en lettres :.....

.....

A le

Le maître d'Ouvrage.

AE TRAVAUX	Mairie de AIGREMONT	
22/05/2017		Page 8 sur 9

ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour COMPLETER l'article 1 - Contractant

- le Contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la **formule A**
- le Contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) : Utiliser la **formule B**
- le Contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaires : Utiliser la **formule C**

A	Monsieur (Nom et prénoms) - agissant en mon nom personnel - domicilié à (Adresse complète et numéro de téléphone) - immatriculé(e) à l'INSEE : . numéro d'identité d'établissement (SIREN) numéro SIRET code d'activité économique principale (APE) numéro d'identification au registre du commerce
----------	---

B	Monsieur (Nom et prénoms) - agissant au nom et pour le compte de : - domicilié à (Adresse complète et numéro de téléphone) - immatriculé(e) à l'INSEE : . numéro d'identité d'établissement (SIREN) numéro SIRET code d'activité économique principale (APE) numéro d'identification au registre du commerce
----------	--

C	Monsieur Dans le cas d'un regroupement d'entrepreneurs solidaires chaque entrepreneur (1) de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant Monsieur - la formule A, s'il s'agit d'un entrepreneur individuel - la formule B, s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique) Les entrepreneurs ci-dessus étant groupés solidaires et l'entrepreneur..... étant leur mandataire (1)
----------	--

(1) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour le lot principal) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot accessoire.